



FFvolley

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion par visioconférence du 25 avril 2020

SAISON 2019/2020

L'an deux mille vingt et le 25 avril 2020 à 9h00, les membres du Conseil d'Administration de la Fédération Française de Volley (ci-après la « FFvolley »), dont le siège social est sis 17 rue Georges Clémenceau 94607 Choisy-Le-Roi cedex, se sont réunis par visioconférence et sur convocation du Président par courrier électronique, conformément aux dispositions de l'article 13 des statuts.

Pour l'émargement, le Président procède à l'appel des administrateurs (la feuille d'émargement est annexée au présent procès-verbal – Annexe 1).

Etaient présents en tant que membres à voix délibérative :

- | | |
|---|---|
| 1. Eric TANGUY – Président | 18. Christophe DURAND - Administrateur |
| 2. Yves LABROUSSE – Secrétaire Général | 19. Claude GANGLOFF – Administrateur |
| 3. Christine MOURADIAN – Secrétaire Générale Adjointe | 20. Aurélie GIUBERGIA - Administrateur |
| 4. Christian ALBE – Trésorier Général | 21. Jean-Luc GOUVERNEUR - Administrateur |
| 5. Pierre MERCIER – Trésorier Général Adjoint | 22. Gérald HENRY - Administrateur |
| 6. Florence AVABY – Vice-Présidente | 23. Evlin KOZLUDERE - Administrateur |
| 7. Alain de FABRY – Vice-Président | 24. Joëlle LOGEAS - Administrateur |
| 8. Alain GRIGUER – Vice-Président - Président de la LNV | 25. Gérard MABILLE - Administrateur |
| 9. Michelle AKILIAN - Administrateur | 26. Michel MARTIN-DOUYAT - Administrateur |
| 10. Pascal ALLAMASSEY - Administrateur | 27. Vincent ROCHE - Administrateur |
| 11. Cinthya BAGATTO - Administrateur | 28. Laurent TORRECILLAS - Administrateur |
| 12. Brigitte CERVETTI - Administrateur | 29. Nathalie TURIN - Administrateur |
| 13. Céline DARCEL - Administrateur | 30. Pierre VOUILLOT - Administrateur |
| 14. Corinne DAUBAS - Administrateur | 31. Richard GOUX - Médecin Fédéral |
| 15. Françoise DE BERNON - Administrateur | |
| 16. Didier DECONNINCK - Administrateur | |
| 17. Jean-Paul DUBIER - Administrateur | |

Sont représenté au titre d'une procuration conforme à l'article 14 des statuts :

- Mme Laurence LACHAISE – Administrateur et représenté par M. Laurent TORRECILLAS

Sont excusés en tant que membres à voix délibératives :

- Antoine MARCAGGI - Administrateur
- Stéphane MOUEZY - Administrateur
- Lynda ROYO - Administrateur

Conformément à l'article 16 des statuts et en sa qualité de Président de la Fédération Française de Volley, Éric TANGUY préside la séance. Conformément à l'article 17 du Règlement intérieur et en sa qualité de Secrétaire Général, Yves LABROUSSE est secrétaire de séance en charge de l'établissement du présent procès-verbal.

Assistent avec voix consultative :

- Axelle GUIGUET – Directrice Technique Nationale
- Arnaud DAGORNE – Directeur Général
- Jean-Louis LARZUL – membre du Conseil de surveillance représentant Aline GEMISE-FAREAU – Présidente du Conseil de Surveillance
- Jean-Paul ALORO – membre du Conseil de surveillance

Adopté par le Conseil d'Administration du 16/05/2020

Date de diffusion : 18/05/2020

Auteur : Yves LABROUSSE

- Viviane LE THOMAS – Présidente de la Ligue Régionale de volley de Bretagne
- Nathalie VALLOGNES – Présidente de la Ligue Régionale de volley de Normandie
- Albert CHARPENTIER - Président de la Ligue Régionale de volley du Grand Est, représenté par Pierre MERCIER
- Alain ARIA – Président de la Ligue Régionale de volley de PACA
- Laurie FELIX – Responsable juridique salariée de la FFvolley.

Le Président constate que les membres présents et représentés sont au nombre de TRENTE ET UN et qu'en conséquence la réunion peut valablement se tenir dans le respect du quorum fixé à l'article 14 des statuts.

A titre liminaire, le Président informe les participants des modalités d'utilisation de la visioconférence et des précautions à prendre avec les micros. Concernant les modalités de votes, les votes « contre » et « abstention » pourront être indiqués par les membres à haute voix ou par écrit sur le chat de la visioconférence.

Le Président rappelle que l'ordre du jour de la séance est le suivant :

1. Intervention du Président de la FFVolley
2. Intervention du Président de la LNV
3. Point sur les élections fédérales et régionales
4. Approbation des procès-verbaux des Commissions Centrales (hors BE et CCS)
5. Approbation des procès-verbaux du Bureau Exécutif
6. Approbation des procès-verbaux de la CCS
7. Point sur les finances liées au COVID
8. Correctif du Budget prévisionnel 2020
9. Péréquations
10. Présentation de la convention avec « Colosse aux pieds d'Argile »
11. Questions diverses

I - INTERVENTION DU PRESIDENT DE LA FFVOLLEY

Le Président de la FFvolley prend la parole et son intervention est résumée en ces termes :

« J'espère en priorité que chacun d'entre vous se porte bien et n'est pas malade, tout comme vos proches. Cette maladie perturbe fortement notre fonctionnement, nos libertés et le fonctionnement de notre pays. La situation restrictive qui en résulte est très inédite.

J'espère que les mesures étatiques préserveront le maximum d'habitants en France et en Europe, puis que l'on pourra dans un délai sécurisant reprendre notre activité le plus rapidement possible. Je fais le souhait que l'ensemble de nos clubs soient dans les meilleurs conditions, que les acteurs du volley ne soient pas malades. Il faut souhaiter que l'on se retrouve tous dans des meilleurs temps pour pratiquer l'activité qui nous rejoint, c'est-à-dire le volley-ball.

Ce premier conseil d'administration porte sur les sujets importants pour lesquels il y a besoin de ratifier des décisions afin d'être en conformité avec notre fonctionnement. Les décisions qui ont trait au sportif seront donc prépondérantes dans cette réunion. A l'avenir, nous pourrons faire plus souvent des Conseils d'Administration avec des sujets allégés.

Le confinement a démarré le 17 mars, mais dans la nuit du 12 au 13 mars, nous avons, comme une grande majorité des fédérations, suspendu l'ensemble de compétition puisque les conditions sanitaires ne permettaient plus de jouer. Nous étions à 48 heures de la finale de Coupe de France et ayant quelques informations des ministères, nous avons l'assurance quasiment dès le lundi/mardi de ne pas pouvoir jouer les finales de Coupe de France qui devaient se dérouler dans des salles relativement grandes. Pour ne pas mettre les clubs plus en difficultés, nous avons annulé l'organisation dès le mardi ce qui laissait quatre jours aux clubs pour se retourner.

Les compétitions ont donc été suspendues dans un premier temps car il était nécessaire de savoir où on allait et la durée du confinement. Nous avons donc travaillé avec le Bureau Exécutif sur des plans d'aménagement. On a étudié plusieurs scénarios de reprise jusqu'au

30 juin 2020, qui finalement n'ont pas été mis en œuvre à mesure que le confinement s'annonçait long.

Nous sommes alors arrivés à la conclusion que le délai de « non-retour » était dépassé et que nous étions dans l'incapacité de terminer cette saison et de tenir nos événements. Evidemment certains clubs organisateurs se sont retrouvés obligés d'annuler leurs organisations car ils n'avaient plus les conditions matérielles d'hébergement à leur disposition et la possibilité que ces compétitions se tiennent, not. sur les Volleyades et les finales de Coupes de France jeune.

Nous nous sommes réunis avec les présidents de ligues régionales par visioconférence pour partager les informations de chacun, puisque la France n'est pas touchée de la même manière par la maladie en fonction des territoires. Après échanges et concertations, n'ayant pas de vision sur la reprise, sur la réouverture des gymnases, sur la capacité à se déplacer et sur le fonctionnement des transports en commun, le Bureau Exécutif a décidé de mettre un arrêt définitif à l'ensemble de nos compétitions, cela la mort dans l'âme.

J'ai conscience que cette décision a été pour certains, notamment nos jeunes, si ce n'est un vrai drame, au moins une grosse frustration. Cependant, la décision a été prise dans l'intérêt de la santé publique qui demeure le principal. Le sport passe en 2ème plan, même si c'est un loisir, un métier et/ou une passion.

Après avoir prononcé cet arrêt des championnats, le Bureau Exécutif a laissé la Commission Centrale Sportive (ci-après « CCS ») élaborer un scénario pour établir des classements, ce qui est dans ses attributions. La CCS nous a alors rendu la copie suivante :

- L'ensemble des championnats est arrêté à l'exception de la Coupe de France professionnelle ;
- La méthode du classement à la fin des matchs de la phase « aller » a été retenue.

Le Bureau Exécutif n'était pas partisan de la saison blanche. Cette dernière qui efface tout et remet tout le monde à zéro, nous a semblé peu pertinente, notamment à cause des risques juridiques, du respect de l'équité et du travail des clubs qui ont quand même joués deux tiers de la saison. Il restait entre 6 et 8 journées en fonction des poules, ce qui représentant beaucoup d'incertitudes quant à l'issue sportive.

Grâce à cette méthode de classement, tout le monde a joué tout le monde. Certes certaines équipes n'ont pas jouées dans les mêmes conditions (réception ou déplacement) et l'équité ne peut donc être parfaite. Cependant, nous considérons que le classement ainsi établi sur la valeur de l'équipe est le plus fiable.

Concernant la Coupe de France professionnelle, elle est pour l'instant suspendue. Sur une demande d'un club organisateur d'un final four, il a été demandé de jouer la finale en septembre.

D'un point de vue règlementaire strict, c'est une proposition compliquée car nous serions sur une autre saison avec d'autres licences. Malgré cela, le Bureau Exécutif a retenu l'idée de jouer ces finales avant la reprise des championnats de la LNV et de mener à son terme la compétition. Si cela se produit, nous aurions l'assurance d'être télévisé et je pense qu'il est important de montrer le dynamisme du volley et de réoccuper l'espace médiatique le plus rapidement possible, car sinon d'autres s'en chargeront.

Nous sommes assez précurseurs là-dessus, puisque c'est le volley-ball qui a lancé l'idée qui a été reprise par la FFBB qui jouera ses coupes de France en septembre et par la FFF qui a annoncé hier que la saison de foot débiterait par la fin de la coupe de France.

Je souhaiterais que le Conseil d'Administration délibère sur ce sujet. »

Le Président expose ainsi la démarche opérée auprès des clubs pour l'organisation des finales de Coupe de France en septembre 2020 :

« Comme nous sommes hors du cadre réglementaire avec des effectifs qui ne sont plus les mêmes entre les deux saisons sportives, les clubs ont été sondés par téléphone et la plupart étaient favorables pour jouer cette compétition au mois de septembre.

Je voulais l'unanimité des clubs sur ce projet et partager l'objectif de faire une belle compétition et de la diffuser à la télévision.

Accessoirement, cela permet de répondre à nos obligations partenariales, en effet, nous sommes dans l'impossibilité de fournir des matchs de l'équipe de France puisqu'elle n'aura pas de saison et nous avons un contrat avec l'Equipe qui requiert la mise à disposition d'un match. En proposant les coupes de France, nous respecterions notre partenariat.

J'ai partagé cette idée d'abord avec M. GRIGUER et le bureau LNV qui sont d'accord. Lors du Comité Directeur de la LNV, des clubs ont changé d'avis pour des considérations sportives, notamment le paiement des primes des joueurs.

En parallèle, j'ai reçu un courrier du Président de Tour parlant au nom de 13 clubs (sauf Nice non convié) où il annonce que les clubs ne veulent pas jouer les finales de Coupe de France dans ces conditions. De manière surprenante, deux clubs m'ont contacté en indiquant qu'ils n'étaient pas d'accord avec le courrier qui parlait en leur nom et qu'ils souhaitaient jouer.

Dans ces conditions, le Bureau Exécutif a pris la décision d'envoyer un courrier à chacun des finalistes qui leur demandait de répondre expressément quant à leur volonté ou non de jouer la coupe de France.

- Au niveau des clubs masculins, Tours et Paris ne veulent pas jouer, alors que Toulouse et Poitiers veulent jouer.
- Au niveau des clubs féminins, Cannes ne veut pas jouer alors qu'il était le club organisateur, Venelles veut jouer, Le Cannet veut jouer mais il n'a fourni qu'une réponse orale dans l'attente d'une validation du président du club et, enfin, Mulhouse ne veut pas jouer la compétition.

Le principal problème pour les clubs est celui des primes, or, des solutions existent pour réussir à récompenser les anciens joueurs qui étaient aux clubs et les nouveaux qui vont participer, d'autant qu'il y a beaucoup de changement.

Les clubs veulent jouer mais pas appeler cela la Coupe de France. Cependant, je souhaite organiser de vraies finales de Coupe de France avec attribution des titres et pas un tournoi amical qui n'aura pas de valeur et qui intéressera moins la télévision.

Il est dommage que cette opportunité ne soit pas saisie, surtout au vu des précédentes attaques sur le manque de diffuseur TV. Ne pas jouer un événement comme celui-ci, c'est envoyer un très mauvais signal.

Quant à l'attribution de la CEV Cup qui découle normalement de la Coupe de France, la CEV a montré des réserves quant au fait d'attendre fin septembre pour donner le qualifié.

Il y a également un sujet concernant les organisateurs (que l'on renouvellerait), puisqu'au niveau des féminines, le RC Cannes ne veut plus jouer et organiser l'évènement. En revanche, Toulouse est toujours partant pour organiser l'évènement dans les conditions initiales. »

Conformément à sa parole qui était d'avoir une unanimité des clubs, le Président propose l'annulation de la compétition.

Le Président ouvre les débats sur les trois points suivants :

- Est-ce qu'on repousse au prochain CA, organisé rapidement ?
- Est-ce qu'on l'annule dès aujourd'hui les phases finales ?
- Est-ce que l'on maintient cette organisation, avec le risque de contentieux avec les clubs qui ne souhaiteraient pas jouer ?

1^{ère} RESOLUTION : Les débats étant clos et plus personne ne demandant la parole, le Président ouvre le vote.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à la majorité simple (avec 19 votes), de reporter la décision sur l'annulation ou le maintien de la Coupe de France en fonction des éléments nouveaux.

À la suite de ce vote, le Président propose de délibérer sur l'attribution de la 5^{ème} place de Coupe d'Europe.

2^{ème} RESOLUTION : Les débats étant clos et plus personne ne demandant la parole, le Président ouvre le vote, selon les modalités suivantes :

- Vote « 1 » : Attribution à la place européenne en fonction du classement de la LNV dès ce jour ;
- Vote « 2 » : Attribution de la place européenne en fonction du vote différé sur l'organisation de la Coupe de France.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à la majorité simple (avec 15 votes n°2, contre 6 votes n°1), d'attribuer la place européenne en fonction du vote sur l'organisation de la Coupe de France qui a été différé.

Le Président expose ensuite les décisions prises par la CEV face à la crise sanitaire. L'essentiel de ces décisions sont annexés au présent procès-verbal (Annexe 2).

Les membres sont informés également du report du championnat d'Europe du volley assis et du championnat du monde du volley sourd en Italie.

Avec le soutien de la FFvolley, M. GRIGUER a demandé à la CEV à ce que celle-ci soit le lien auprès de la FIVB pour que soit appliqué les mêmes mesures financières, concernant les frais de transfert. Il souhaite que la FFvolley soit vigilante sur l'organisation de la VNL pour ne pas pénaliser le calendrier des championnats professionnels si l'évènement devait durer plus d'un mois.

II - INTERVENTION DU PRESIDENT DE LA LNV

Le Président donne la parole à M. GRIGUER dont l'allocution est résumée en ces termes :

« Je suis heureux que tout le monde soit présent à ce Conseil d'Administration.

Concernant les championnats, nous avons fini le 13 mars, comme la FFvolley. Il y a beaucoup de discussion et aujourd'hui nous avons deux recours (Nancy et Mougins) qui remettent en cause la décision prise. Les deux iront au CNOSF.

Quelques soient les décisions prises, il y aurait eu des contestations, car il est impossible de contenter tout le monde.

Financièrement, l'ensemble des clubs ne sera pas en difficulté sur cette saison, mais il y a de très grosses inquiétudes sur la saison prochaine, notamment quant aux partenariats et aux collectivités, puisque l'économie va être touchée. C'est également pour ces raisons que l'ensemble des clubs ont refusé d'être à 16 clubs la saison prochaine. »

Il n'y a pas d'information officielle sur la VNL. Il est fait état des rumeurs qui court, notamment l'organisation de la compétition en novembre, l'organisation de la compétition sur deux mois ou le report de calendrier sur la saison 2021 avec les mêmes poules.

L'Italie a indiqué son retrait de la compétition pour cette saison alors qu'elle devait organiser la phase finale.

III - POINT SUR LES ELECTIONS FEDERALES ET REGIONALES

Face à la crise sanitaire, le Président explique que sur le sujet de l'organisation des élections, il y avait une contradiction statutaire. Les statuts et le code du sport indiquent que le Conseil d'Administration a un mandat de 4 ans et que l'instance doit être renouvelée l'année des JO d'été.

Le Ministère a tranché en disant que la durée de 4 ans était prépondérante par rapport à la date des JO. M. TANGUY propose alors d'organiser les élections à la date prévue.

Par ailleurs, une demande de plusieurs fédérations portée par le CNOSF a été soumise au ministère afin que les fédérations aient un délai supplémentaire de quatre mois (30 avril 2021). Deux cas de figures se posent :

- Soit les fédérations qui ont fait leurs dernières élections lors du 1^{er} trimestre 2017,
- Soit les fédérations ont la possibilité de reculer les élections jusqu'au 30 avril 2021 à condition que l'assemblée générale l'approuve.

Le Bureau Exécutif ne souhaite pas changer le calendrier.

Plus personne ne demandant la parole, le Président clos les débats et indique que le Bureau Exécutif proposera une résolution au prochain Conseil d'Administration.

IV - APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES COMMISSIONS CENTRALES (HORS BE ET CCS)

Le Président donne la parole à Yves LABROUSSE pour la présentation des procès-verbaux suivants qui sont soumis à approbation du Conseil d'Administration :

- Conseil d'Administration du 8 février 2020
- Commission Centrale des Statuts et Règlements du 31 janvier 2020
- Commission Centrale des Statuts et Règlements du 7 février 2020
- Commission Centrale des Statuts et Règlements du 10 février 2020
- Commission Centrale des Statuts et Règlements du 25 février 2020
- Commission des Agents Sportifs des 5 et 6 février 2020
- Commission des Agents Sportifs du 18 février 2020
- Commission Fédérale Volley des Sourds du 22 février 2020
- Commission Fédérale Volley Assis du 25 février 2020
- Commission Centrale des Educateurs et de l'Emploi du 17 mars 2020
- Commission Centrale des Statuts et Règlements du 6 mars 2020
- Commission Centrale des Statuts et Règlements du 16 mars 2020
- Commission Centrale de Développement du 5 mars 2020
- Commission Centrale d'Arbitrage du 1er avril 2020
- Commission Centrale d'Arbitrage du 14 avril 2020
- Commission Fédérale Volley Assis du 18 mai 2019

En réponse aux échanges entre M. LARZUL et Mme GIUBERGIA, M. TANGUY souhaite que soit remplacé le mot « accusation » par le mot « ressenti ».

Les débats étant clos et plus personne ne demandant la parole, le Président décide d'ouvrir les votes :

3^{ème} RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'approuver le procès-verbal du Conseil d'Administration du 8 février 2020 en comprenant les modifications ci-dessus relevées.

4^{ème} RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à la majorité simple (avec une abstention), d'approuver les procès-verbaux des commissions listés ci-dessus.

V - APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DU BUREAU EXECUTIF

Le Président donne la parole à Yves LABROUSSE pour la présentation des procès-verbaux du Bureau Exécutif suivants qui sont soumis à approbation du Conseil d'Administration :

- Bureau Exécutif du 17 janvier 2020
- Bureau Exécutif des 16 et 17 mars 2020
- Bureau Exécutif du 20 mars 2020
- Bureau Exécutif du 26 mars 2020
- Bureau Exécutif du 1er avril 2020
- Bureau Exécutif du 8 avril 2020

Les débats étant clos et plus personne ne demandant la parole, le Président confirme que :

- L'ensemble des décisions finales contenus dans lesdits procès-verbaux seront annexées au procès-verbal du Conseil d'Administration ;
- Il sera proposé au Conseil d'Administration de voter sur l'arrêt des championnats, la saison grise et la formule sportive arrêtée par la Commission Centrale Sportive.

5^{ème} RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'approuver les procès-verbaux du Bureau Exécutif qui leur ont été soumis comprenant les modifications ci-dessus relevées.

Un récapitulatif des décisions du Bureau Exécutif est annexé au présent procès-verbal (Annexe 3).

VI - APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DE LA CCS

Le Président donne la parole à Yves LABROUSSE pour la présentation des procès-verbaux de la Commission Centrale Sportive suivants qui sont soumis à approbation du Conseil d'Administration :

- Commission Centrale des Organisations/Commission Centrale Sportive du 5 février 2020
- Commission Centrale Sportive du 3 mars 2020
- Commission Centrale Sportive du 6 mars 2020
- Commission Centrale Sportive du 9 mars 2020
- Commission Centrale Sportive du 13 mars 2020
- Commission Centrale des Organisations/Commission Centrale Sportive du 17 mars 2020
- Commission Centrale des Organisations/Commission Centrale Sportive du 24 mars 2020
- Commission Centrale Sportive du 20 mars 2020
- Commission Centrale Sportive du 24 mars 2020
- Commission Centrale Sportive du 30 mars 2020
- Commission Centrale Sportive du 7 avril 2020

6ème RESOLUTION : Les débats étant clos et plus personne ne demandant la parole, le Président ouvre le vote concernant les procès-verbaux.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'approuver les procès-verbaux qui leur ont été soumis.

M. TANGUY remercie tous les commissaires qui continuent à assurer le fonctionnement de la Fédération.

À la suite de l'intervention des échanges entre les membres, le Conseil d'Administration souhaite se prononcer sans équivoque les sujets suivants, bien que validé par l'approbation des procès-verbaux :

1. Le Bureau Exécutif propose le remboursement aux clubs de l'ensemble des indemnités d'arbitrage qui n'ont pas été utilisées. Dès l'instant que pour certaines poules ils manquent plusieurs matchs à jouer, les indemnités d'arbitrage qui ne seront pas versés aux arbitres (puisqu'ils n'ont pas officié) seront remboursées sous forme d'avoir aux clubs. C'est entre 1000 et 1100 euros pour les clubs d'Elite, 600 euros pour les clubs de N2 et 400 euros pour les clubs de N3.

M. ALBE complète qu'à partir de lundi les comptes de clubs seraient crédités. Ainsi, soit le club impute l'avoir sur ce qu'il doit actuellement, soit il l'impute sur ses engagements à venir, soit il voudra être remboursé et dans ce cas, il devra se manifester. Les clubs qui ont des difficultés de trésorerie pourront être remboursés. La somme globale représente 121 117 euros.

2. Le Bureau Exécutif propose que l'on diffère dans le temps l'augmentation des tarifs indexée sur le coût de la vie pour ne pas alourdir les charges des clubs sachant les difficultés auxquelles ils vont faire face. L'ensemble des tarifs demeureraient inchangés pour la saison 2020/2021.
3. Le Bureau Exécutif, via notamment les réflexions portées par la CCS, propose deux choses :
 - o L'arrêt des championnats et l'application de la saison grise. Ainsi, la Commission Centrale Sportive délimite les accessions de la saison en cours

conformément au règlement, et en revanche les rétrogradations ne s'effectuent pas. Il est précisé que pour les montées en championnats professionnels la LNV et la DNACG maintiennent leurs prérogatives pour accepter les accessions.

- La modification des RPE et notamment, d'adapter les formules sportives vu que le Covid-19 n'était pas prévu.

7ème RESOLUTION : Le Président met en délibéré les deux propositions 1 et 2 concernant le financier. Les débats étant clos et plus personne ne demandant la parole, le Président ouvre le vote.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'approuver :

- **Le remboursement des indemnités d'arbitrage aux clubs conformément aux modalités évoquées ;**
- **La proposition à l'assemblée générale du gel de l'ensemble des tarifs (pas d'augmentation relative au coût de la vie).**

Le Président met en délibéré la proposition 3 concernant le secteur sportif et relative aux décisions prises par le Bureau Exécutif (via la Commission Centrale Sportive).

Les débats étant clos et plus personne ne demandant la parole, le Président ouvre les votes suivants :

8ème RESOLUTION : Quant à l'autorisation de modifier les Règlements Particuliers des Epreuves pour s'adapter au cas de force majeure que représente la crise sanitaire.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'approuver la modification des règlements sportifs figurant dans les décisions du Bureau Exécutif et de la Commission Centrale Sportive pour faire face à la crise sanitaire.

9ème RESOLUTION : Quant à la modification des formules sportives, c'est-à-dire le maintien des accessions conformément aux règlements particuliers des épreuves et la suppression des relégations prévues par lesdits règlements, cela pour les trois divisions nationales.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à la majorité (avec trois votes « contre » et trois votes « abstentions »), d'approuver la saison « grise », c'est à dire le maintien des accessions prévues par les règlements particuliers et la suppression des rétrogradations prévues par les règlements particuliers.

10ème RESOLUTION : Quant à la méthode d'arrêt du classement, la Commission Centrale Sportive a proposé la solution présentant le moins de risques de recours possibles, c'est-à-dire un classement déterminé à l'issue de la phase « aller » pour les championnats N3 et N2, ainsi qu'à l'issue des phases régulières de poules pour le championnat Elite. Il est également demandé au Conseil d'Administration que les sanctions prévues aux règlements sportifs pour un abandon de droits sportifs ne soient pas appliquées la saison prochaine.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à la majorité avec quatre votes « abstentions », d'approuver que :

- **Le classement des championnats nationaux sera fixé à l'issue des matchs de la phase « aller » pour les divisions N2 et N3 et à l'issue de la première phase pour la division Elite ;**
- **Les clubs souhaitant être relégués à une division inférieure de celle dont ils ont acquis le droit sportif ne soient pas soumis aux pénalités prévues par les règlements.**

VII - POINT SUR LES FINANCES LIEES AU COVID

Le Président donne la parole à Monsieur ALBE. Son intervention est résumée en ces termes :

1. Concernant le Comité d'Organisation de l'EuroVolley 2019, le bilan est arrêté et il est présenté devant les CAC. Ce bilan fait apparaître une perte de 45 190,3 euros comprenant une provision de 15 K€ correspondant à la SASEM pour laquelle nous sommes en négociation (malheureusement interrompues par la crise sanitaire). Il y a également la facture (3 500 K€) de la police nationale dans le déficit de 45 K€, or, celle-ci sera annulée.

Concernant l'actif, il reste à percevoir 200 K€ du ministère et 30 K€ de subventions de la région IDF. La FFvolley doit verser le solde de 60K€ au CO France Volley (sur les 400 K€ prévu) et on doit encaisser la TVA qui est de l'ordre de 105 K€ (l'Etat a déjà remboursé la somme de 415 K€).

Concernant le passif, la CEV doit recevoir la somme de 421 K€.

Il y a un petit litige avec MKTG sur la dernière facture qui est à leur devoir, mais nous allons essayer de le porter favorablement pour le CO France Volley.

Il n'y a pas d'impact de la crise sanitaire sur l'EuroVolley 2019.

Le budget cumulé est de 6,156 millions d'euros avec un coût pour la FFvolley de 42 K€. Il y a également l'apport de la FFvolley à hauteur de 400 K€.

2. Concernant les finances de la Fédération, le covid-19 a un impact certain. Des provisions sur des manifestations (environ 140 K€), dont les finales des CDF jeunes, avaient été faites.

Depuis le début de l'année, il y a des échanges avec le CAC actuel et celui qui prendra prochainement à sa charge le dossier de la FFvolley. Les deux CAC seront présents à l'assemblée générale.

Les écritures ont été passées et les comptes ont été validés par les CAC.

Concernant les engagements des clubs, ils étaient éclatés sur les deux semestres à hauteur de 50% (en fonction de la saison sportive). Avec la crise sanitaire, compte tenu de l'arrêt des championnats, on a donc calculé les engagements (826 K€) et le coût de l'arrêt des engagements (not. la quote-part des arbitres). Après étude, une partie des revenus de 2020 ont été basculés sur 2019 puisqu'il n'y avait plus d'impact du fait de l'arrêt des championnats. Ces écritures ont été validées par les CAC.

Il y a un impact de 380 K€ sur les comptes de la Fédération. Dans l'attente de la validation définitive des comptes, on se dirige vers un résultat positif 2019 de l'ordre de 60/70 K€. Il reste cependant à traiter le résultat lucratif où il y a eu une perte comme l'année passée, notamment du fait de la diminution forte des partenaires.

VIII - CORRECTIF DU BUDGET PREVISIONNEL 2020

Le Président prend la parole pour présenter le budget prévisionnel 2020 corrigé. Son intervention est résumée en ces termes :

« Le budget correctif 2020 présenté ce jour était nécessaire par rapport à la crise sanitaire, aux modifications relatives aux manifestations et aux risques sur les partenariats.

Il y a une incertitude sur les remboursements de la subvention du ministère des sports. A ce jour, ce n'est pas encore arbitré, mais nous nous sommes mis dans l'optique de rembourser des sommes fléchées et relatives à des opérations spécifiques. Par exemple, sur les 100 K€ de la convention d'objectif versés pour l'organisation de la VNL 2019.

Le budget proposé est annexé au présent procès-verbal (Annexe 4).

- Concernant les licences, nous prévoyons une baisse possible de 10% car il y a une incertitude liée à l'arrêt des activités dues à la crise sanitaire.
- Concernant les redevances des clubs, nous avons repris les mêmes chiffres, sachant qu'avec les mesures prises ce jour nous aurons peut-être des clubs supplémentaires et des dépenses supplémentaires liées à l'arbitrage.
- Concernant les partenariats, nous sommes dans l'inconnu. Nous souhaitons être prudent avec une prévision à haute de 500K€ qui correspond aux montants des contrats dont nous sommes sûr de percevoir les recettes.
- Concernant le fonctionnement de la FFvolley, nous avons repris l'estimation initiale des coûts sans tenir compte de l'impact de l'activité partielle. Le personnel est en activité partielle à 50% en moyenne. Ce chiffre tient compte des suppressions de postes qui sont décalés dans le temps.
- Concernant le budget de la communication, il y aura une réévaluation à la baisse car les Jeux Olympiques ont été décalés. Nous ferons des choix en fonction de la tenue des TQCE.
- Concernant la production TV, elle est déjà financée par la FFvolley, donc le chiffre est maintenu.
- Concernant le secteur évènementiel, la plupart des évènements internationaux sont annulés, nous recevons encore des annulations, comme plusieurs tournois de Série 1 en beach volley (l'annulation du tournoi de Saint-Quay-Portrieux est problématique vis-à-vis de la stratégie partenariale engagée auprès de la MAIF et vis-à-vis de la diffusion TV en direct qui était prévue).
- Concernant le secteur beach fédéral, nous avons augmenté la somme car il est prévu dans le plan de reprise des activités supplémentaires pour que les clubs longtemps absents de la pratique depuis le 7 mars organisent des tournois. La Fédération pourra ainsi y contribuer.
- Concernant les organisations fédérales de la CCO, elles sont annulées. Les 120 K€ correspondent à la provision pour les coupes de France jeune 2021 ;
- Concernant l'outre-mer, les licences sont maintenues.
- Concernant la boutique FFvolley, les recettes et les dépenses sont très minimales car il n'est plus possible de tenir de boutiques physiques du fait de l'annulation de nos évènements.
- La dernière ligne est une nouveauté qui correspond à une précaution relative aux éléments que nous ne maîtrisons pas. Par rapport aux économies budgétées, il n'est pas dans l'objectif de faire un gros résultat financier en 2020, aussi, il est plutôt prévu de s'associer aux problèmes financiers des clubs dus à la crise sanitaire.

Ainsi, dès l'instant que les finances de la Fédération seront sécurisées et qu'il y a un excédent (évalué aujourd'hui à 250K€), nous voudrions que cette somme aille dans un fond de soutien aux clubs et aux organes déconcentrés (le Bureau Exécutif définirait les modalités d'utilisation de cette somme).

Par ailleurs, si un évènement lié au covid-19 arrive et demande des dépenses, cette somme servira également à les combler.

- Concernant la DTN, au fur et à mesure il y a des mises à jour en fonction des opérations annulées (stage, compétitions jeune, etc.) avec le concours de Mme GUIGUET. Si le ministère maintenait sa subvention au montant voté sans demande de remboursement, la Fédération se retrouverait un résultat excédentaire qui intégrerait le fond de soutien.

Le budget habituel est de 8 millions d'euros, aujourd'hui nous sommes à 6 millions d'euros en dépense. Nous pensons qu'il y aura plusieurs versions à venir en fonction des impacts notoires de la crise sanitaire que l'on pourra mesurer. Le budget prévisionnel précédent est complètement erroné en raison du Covid-19 ainsi le correctif présenté aujourd'hui reflète la réalité à 15 jours près. »

11ème RESOLUTION : Le Président invite le Conseil d'administration a délibéré sur le budget prévisionnel. Les débats étant clos et plus personne ne demandant la parole, le Président ouvre le vote.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver que le budget prévisionnel 2020 corrigé.

IX - PEREQUATIONS

Le Président donne la parole à M. ALBE dont les propos sont ainsi résumés :

« Le travail a été effectué avec Mme DARCEL et la Commission financière. Il y a eu de nombreux échanges sur la base de ce qui a été voté à l'assemblée générale de Belfort.

Pour rappel, le calcul de la péréquation se fait sur la base des divisions et non par poule.

Au total, il y a eu un volume de kilomètres égal à 1,107 millions aller-retour. En respectant la décision prise par l'AG de Belfort, les montants des factures et des avoirs étaient importants et les clubs été pénalisés par l'application du barème kilométrique utilisé par l'administration fiscale.

Ainsi, le Bureau Exécutif souhaite indexer les remboursements sur la base appliquée au sein de la FFvolley pour les bénévoles, c'est à dire 0,30 cts le kilomètre.

En appliquant cela, on retombe à la moitié de l'incidence provoquée l'application du barème fiscal. La facturation serait de l'ordre de 85 833,05 euros et, en contrepartie, nous aurons des avoirs à hauteur de ce même montant.

Les clubs les plus pénalisés ont entre 1500 et 2000 euros de péréquations à payer (ils seront avertis la semaine prochaine) et d'autres auront le plaisir de recevoir un avoir 1500/2000 euros.

Une fois que la FFvolley aura reçu l'argent en conséquence, elle procédera au remboursement des clubs. Ce remboursement ne se fera pas sur la trésorerie de la fédération, mais après les encaissements majoritaires de la facturation.

Il est proposé que dans la mesure où le fond de péréquation est suffisant pour commencer à rembourser les clubs, les clubs qui ont les factures les plus importantes et qui sont les plus éloignés soient remboursés en priorité. »

12ème RESOLUTION : Le Président propose au Conseil d'Administration de délibérer sur :

- Le tarif de la péréquation à 30 cts par kilomètre par véhicule, qui est le même barème que tous les gens évoluant à la FFvolley ;
- Le maintien de la péréquation par division ou par poule. C'est plus clair par poule car chacune a les mêmes droits que les autres. Cela aurait l'effet de baisser la somme à devoir ou à recevoir. »

Les débats étant clos et plus personne ne demandant la parole, le Président annule le vote sur l'application de la péréquation par poule à la suite des échanges entre les membres et ouvre le vote concernant le tarif à 30 cts.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (erreur de vote pour M. GOUVERNEUR) d'approuver l'application du tarif fédéral de 30 cts pour la péréquation pour la saison en cours et à l'avenir.

X - PRESENTATION DE LA CONVENTION AVEC « COLOSSE AUX PIEDS D'ARGILE

»

Le Président et Mme GUIGUET prennent la parole pour présenter la convention.

La FFvolley a décidé via la convention d'adhérer à l'association Colosse aux pieds d'argile, pour lutter contre les violences sexuelles, dont le harcèlement.

La Fédération paye une cotisation annuelle et l'association propose que toutes les ligues soient collectivement adhérentes via la FFvolley. A cette fin, les Ligues bénéficieront de toute l'aide nécessaire dont les supports pédagogiques.

La cotisation annuelle est de 700 euros pour la FFvolley et de 120 euros pour les Ligues Régionales. L'engagement est triennal.

Il est proposé au Conseil d'Administration de délibérer sur la prise en charge par la FFvolley de 50% de la cotisation des Ligues Régionales.

13^{ème} RESOLUTION : Personne ne demandant la parole, le Président ouvre le vote afin de valider la prise en charge de la cotisation des Ligues à hauteur de 50%.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver la prise en charge à 50% des cotisations des Ligues Régionales à l'association Colosse aux pieds d'Argile.

XI - QUESTIONS DIVERSES

1. Il est proposé de combler les vacances de la composition de la Commission Fédérale d'Appel. Les trois profils suivants sont présentés :
2.
 - Mme Céline BEAUCHAMP ;
 - Me Marie JAMET ;
 - M. Antoine DURAND.

14^{ème} RESOLUTION : Personne ne demandant la parole, le Président ouvre le vote.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver les trois candidatures sont qui lui sont soumises.

3. Il est demandé au Conseil d'Administration son avis sur l'assemblée générale au début du mois de juillet et de délibérer sur le report en 2021 de l'assemblée générale qui se tient à Nouan-Le-Fuzelier.

Des incertitudes demeurent et la FFvolley a pour obligation d'approuver les comptes avant le 30 septembre. Il y a deux solutions :

- Soit on reporte au mois de septembre ;
- Soit on reporte d'un an la tenue de l'assemblée générale à Nouan-le-Fuzelier et l'assemblée générale 2020 se tiendra par visioconférence.

Les assemblées générales par visioconférence sont possibles jusqu'au 30 novembre 2020, mais il s'agira d'un exercice compliqué, notamment au regard des habitudes des participants qui échangent beaucoup.

Certains éléments sportifs devront être sécurisés en juillet plutôt qu'en septembre.

Les acomptes engagés auprès des prestataires pourront être reportés si l'AG se tient finalement en 2021. Dans ce cas, en septembre, l'assemblée générale serait donc organisée à Paris au siège du CNOSEF.

Le Bureau Exécutif prendra la décision finale et qui sera soumise au Conseil d'Administration.

15^{ème} RESOLUTION : Les débats étant clos et plus personne ne demandant la parole, le Président ouvre le vote quant au report de l'assemblée générale à Nouan-Le-Fuzelier.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le report de l'assemblée générale à Nouan-Le-Fuzelier. Le Bureau Exécutif étudiera des solutions pour les soumettre au Conseil d'Administration.

4. A la demande de Mme GIUBERGIA et M. GRIGUER, le Conseil d'Administration échange sur la demande du club de Mougins.

Personne ne demandant la parole, M. TANGUY charge M. DAGORNE et Mme FELIX de proposer un courrier à destination de Mougins invitant le club à saisir la conciliation car il n'y a plus de voie de recours interne.

5. Interrogé sur une future fréquence des réunions du Conseil d'Administration. Il est indiqué que la prochaine réunion se tiendra sous trois semaines. Il faut respecter un rétroplanning en fonction de la date de l'assemblée générale qui n'est pas certaine à ce jour. Le Bureau Exécutif mettra en place un planning prévisionnel.

A partir du samedi 16 mai, la CCS est susceptible d'avoir une réponse des clubs sur les droits sportifs et donc le Conseil d'Administration pourra recevoir les demandes de dérogation concernant les droits sportifs.

6. Concernant l'année du volley, l'opération devrait être prolongée jusqu'en décembre pour compenser les projets qui n'ont pas pu se dérouler à cause du covid-19. Cela servira de liaison avec l'opération « graines de volleyeur ».

Le document Smashy est en cours d'élaboration pour une publication en cohérence avec éduc volley pour les plus jeunes.

7. Pour les indemnités de formation, la proposition de la commission de développement sera examinée par le Bureau Exécutif pour être validée par le Conseil d'Administration.
8. La section para-volley a demandé l'année dernière que soit valorisé en DAF la section volley sourd dans les clubs. Cette demande est renouvelée aujourd'hui, notamment pour les clubs qui montent des sections de sport adapté.
9. La Direction Technique Nationale a fourni des petits tutoriels pour conserver la forme en période de confinement et qui sont publiés sur les réseaux sociaux. Mme GUIGUET s'entretiendra avec Caroline THOMAS pour une publication sur le site officiel.
10. Concernant le plan de déconfinement, les médecins ne veulent pas proposer de solution et ils attendent les autorités sanitaires car ils n'ont pas d'éléments scientifiques sur lesquels s'appuyer. Or, le ministère attend la méthode contraire, il souhaite que les Fédérations fassent des propositions pour la reprise d'activité et demande également si la CEV prévoit de partager des pratiques ou des conseils pour la reprise d'activité.
11. Un plan entre l'école et le sport est en cours de réflexion. Une première réunion a eu lieu avec des représentants du ministère de l'éducation nationale et des représentants des fédérations scolaires et sportives. Le projet permettrait aux clubs dès le 15 mai de réouvrir et d'accueillir des scolaires qui ne pourront pas faire la classe du fait des demi-classes imposées.

Les clubs via leurs fédérations sont volontaires pour contribuer à la reprise du pays. Le ministère de l'éducation nationale est heureux de l'apport du monde sportif et fera le nécessaire pour lever les barrières pour bénéficier de cette aide.

Au niveau des présidents des fédérations sportives, du ministère et des fédérations scolaires, le discours est clair. Les portes de l'éducation nationale n'ont jamais été autant ouvertes qu'aujourd'hui, cela à partir du primaire.

Concernant de la responsabilité et des assurances, des questions demeurent quant à la définition des temps scolaires ou périscolaires.

12. La CEV a décalé au 12 novembre son assemblée générale électorale qui devait se tenir le 19 juin à Moscou. La FIVB a décalé à la fin du mois de janvier 2021 son assemblée générale électorale qui devait se tenir à Bangkok fin octobre.

13. Mme LE THOMAS apprécie avoir été invitée pour participer au Conseil d'Administration, pour autant, elle regrette l'invitation tardive (début de semaine et envois des documents hier) et que les points concernant les présidents de ligue n'aient pas été clairement identifiés (heure et sujets, PSF, PST) dans l'ordre du jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et aucun membre ne souhaitant plus prendre la parole, la séance est levée à 16 heures et 15 minutes.

Listes des annexes :

- Annexe 1 – Feuille d'émargement
- Annexe 2 - Décisions de la CEV
- Annexe 3 – Récapitulatif des décisions du Bureau Exécutif
- Annexe 4 – Budget prévisionnel

De tout ce que dessus, a été dressé procès-verbal qui a été signé par le Président et le Secrétaire général de la FFvolley.

Le Président
Éric TANGUY

Secrétaire Général
Yves LABROUSSE

FEUILLE DE PRESENCE
Conseil d'Administration du 25 avril 2020
Visioconférence

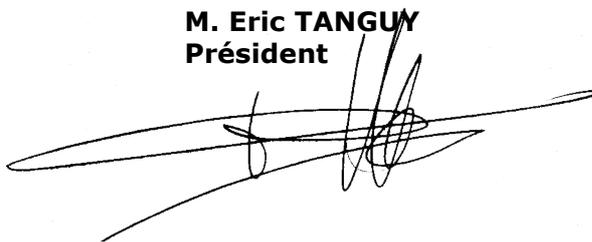
PERSONNES EXCUSEES		EMARGEMENT SAMEDI 25/04/2020
<u>Voix délibératives</u>		
Eric TANGUY		OUI
Michelle AKILIAN		OUI
Christian ALBE		OUI
Pascal ALLAMASSEY		OUI
Florence AVABY		OUI
Cynthia BAGATTO		OUI
Brigitte CERVETTI		OUI
Céline DARCEL		OUI
Corinne DAUBAS		OUI
Françoise DE BERNON		OUI
Didier DECONNINCK		OUI
Alain de FABRY		OUI
Jean Paul DUBIER		OUI
Christophe DURAND		OUI
Claude GANGLOFF		OUI
Aurélie GIUBERGIA		OUI
Jean Luc GOUVERNEUR		OUI
Richard GOUX		OUI
Alain GRIGUER		OUI
Gérald HENRY		OUI
Evlin KOZLUDERE		OUI
Yves LABROUSSE		OUI
Laurence LACHAISE		POUVOIR TORRECILLAS
Joëlle LOGEAIS		OUI
Gérard MABILLE		OUI

Antoine MARCAGGI	NON	
Michel MARTIN-DOUYAT		OUI
Pierre MERCIER		OUI
Stéphane MOUEZY	NON	
Christine MOURADIAN		OUI
Vincent ROCHE		OUI
Linda ROYO	NON	
Laurent TORRECILLAS		OUI
Nathalie TURIN		OUI
Pierre VOUILLOT		OUI
<u>Voix consultatives</u>		
Aline GEMISE-FAREAU		REMPLACE JL LARZUL
Axelle GUIGUET		OUI
Arnaud DAGORNE		OUI
Jean-Paul ALORO		OUI
Viviane LE THOMAS		OUI
Nathalie VALLOGNES		OUI
Alain ARIA		OUI
Albert CHARPENTIER	NON	
Thierry GUENEAU	NON	

La présente feuille de présence faisant apparaître que 31 membres sont présents ou représentés, a été arrêtée et certifiée exacte par le Président de séance.

Fait à Nice, le 25 avril 2020,

M. Eric TANGUY
Président



Pandémie COVID-19

Récap des décisions prises le 23 Avril par le Board CEV

* Coupes d'Europe des clubs 2019/2020 et 2020/2021

- ✓ **Arrêt des compétitions européennes de cette saison : pas de titre décerné**
- ✓ **Annulation des SuperFinals de Champions League à Berlin**
- ✓ **Maintien de 80 % des prize money prévus pour les clubs au début de la saison**

- ✓ **Report au 1^{er} Août des inscriptions des clubs en Coupes d'Europe 2020/2021**

* Compétitions VB des équipes nationales

- ✓ **Golden Ligue Européenne 2020 annulée**

- ✓ **TQCE prévu du 15 Août au 6 Septembre 2020**
 - **décision de report** selon situation crise sanitaire **au plus tard le 1^{er} Juillet**
 - **période définie si report en 2021 : du 1 au 17 Janvier**
 - cahier des charges TV : exigences nombre de caméras TV diminuées (économies Organisateurs)

- ✓ **EURO 2021 :**
Report éventuel va être discuté avec les 8 pays organisateurs afin de prendre en considération le calendrier FIVB et surtout les JO reportés d'1 an
 - Féminin du 19 Août au 5 Septembre
 - Masculin du 2 au 19 Septembre

- ✓ **Phase finale des Championnats d'Europe jeunes**
 - * prévus en Août/Septembre 2020
 - * concerne U17 et U19 Fém. ; U18 et U20 Masc.
 - * annulation décidée au plus tard le 15 Juillet 2020

- * **Beach Volley**
 - Cahier des charges organisation **Continental Cup Final du 21 au 27 Juin 2021 allégé :**
 - * fee d'organisation réduit de 100 K€ (désormais 100 K€)
 - * renoncement au Challenge System (20 K€ d'économies)

 - **Tournois CEV Beach Volley World Tour décalés à la fin de l'été**
 - **Report des Championnats d'Europe 2020 U18/U20 et U22 à Septembre 2020**
 - * **date limite de report fixé au 15 Juillet 2020**

*** Mesures financières d'accompagnement de la crise**

- Remboursement aux clubs de 50 % des montants de transferts continentaux de la saison 2020/2021
- Arbitrage des TQCE selon le règlement financier de la Ligue Euro : 1^{ER} Arbitre international pris en charge par la CEV ; 2^{ème} arbitre et superviseur seront locaux, donc réduisant les frais

L'ensemble des mesures d'accompagnement des compétitions européennes en raison de la pandémie s'élève à 11 500 000 €



FFvolley

ANNEXE 3 – RECAPITULATIF DES DECISIONS DU BUREAU EXECUTIF

SECTEUR PRESIDENCE & SECRETARIAT GENERAL

- 1) Assemblée Générale 2020 :
 - Assemblée Générale 2020 se tiendra sous la forme d'une visioconférence.
 - Report des réservations de salle et d'hébergement pour le même lieu en 2021 par la Ligue Centre Val de Loire.
- 2) Election du Conseil d'Administration : Période électorale initialement prévue est maintenue sous réserve d'approbation par le Conseil d'administration.
- 3) Election des postes vacants du Conseil de Surveillance – mandat 2019/2022 : Refus des candidatures transmises via courrier électronique.
- 4) Fonds national de solidarité : Un courrier est envoyé à tous les clubs pour les informer des modalités pour pouvoir être bénéficiaire.
- 5) Demande de Tour VB :
 - Consultation du Ministère, la Fédération n'est pas habilitée à donner des dérogations sur le Code du Sport.
 - Dans l'attente, envoi d'un courrier au club afin de l'informer de cette situation et de lui recommander d'utiliser les aménagements promulgués par le décret du 25 mars pour se mettre en conformité.
- 6) Règlementation :
 - Examen des vœux présenté à l'AG 2020 : Les commissions fédérales ont jusqu'au 1^{er} avril 2020 pour étudier chaque vœu et rendent leurs avis motivés auprès de la CFPSC et de la CCSR en fonction des règlements fédéraux pour lesquels elles ont compétence.
 - Règlement DNACG : Sur proposition du Président de la CACCF, les clubs pourront fournir une balance et un grand livre au 29 février au lieu de l'arrêté intermédiaire au 31/12/19, si celui-ci ne peut être réalisé (pour les clubs non-omnisport). Il sera permis aux clubs de faire 2 demandes de révisions de la masse salariale pendant la saison 2020/2021. La date limite de dépôt des documents indiquée au 7.E et 7f du règlement de la DNACG sera repoussée au 15 mai 2020. Enfin la commission fera preuve de souplesse et d'écoute pour tenir compte de toutes les situations exceptionnelles à la suite du COVID-19.
- 7) Gestion des commissions :
 - Commission des Agents Sportifs : Le Bureau Exécutif acte les démissions (Xavier KAPFER et Laure WEINSANTOS).
 - Commission Fédérale Volley Assis : intégration de deux nouveaux membres (Franck Fontaine et Sarah ARIESS).
 - Commission Fédérale d'Appel : la composition sera présentée au prochain Conseil d'Administration.
 - Commission PSF : renouvellement intégral pour l'année 2020.
- 8) Désignation de Mme FELIX Laurie comme délégué intégrité.

9) Plan de continuité :

- Fermeture du siège social avec les salariés en télétravail et dépôt d'une demande d'activité partielle.
- Pour ouvrir dès le 12 mai 2020, commande des masques chirurgicaux et du gel hydroalcoolique.

10) Candidatures CEV et FIVB : Les propositions envoyées par mail à la CEV avant le 3 avril 2020

SECTEUR SPORTIF

1) Gestion des compétitions nationales en réponse à la crise sanitaire :

- Arrêt définitif de tous les championnats, des coupes de France seniors amateurs et jeunes, des Volleyades toutes catégories, des interpoles pour cette saison.
- Absence de relégation pour la saison 2019/2020 et maintien des accessions prévues initialement aux RPE pour la saison 2020/2021.
- La Commission Centrale Sportive établie un classement sur la saison 2019/2020 et d'attribuer les droits sportifs pour la saison 2020/2021.
- Report des Finales de coupe de France pro à septembre : Envoi d'un courrier à l'ensemble des clubs concernés par les Final Four de la Coupe de France PRO afin de connaître leur avis.
- Les coupes de France Beach : mise en place d'une coupe de France de Beach régionalisée, voire de regroupement de Ligues en cas de demande. Une étude est à mener sur un label club des activités d'été (Pack volley, 3x3, 4x4 2x2 sable, herbe,) qui déterminerait le meilleur club de l'été 2020.
- La CCS envoie les droits sportifs aux clubs dans les meilleurs délais afin que ces derniers confirment leur engagement pour le droit concerné. ASUL, Valenciennes, Vidauban pourront saisir le Conseil d'Administration et le Conseil de Surveillance afin de demander une dérogation, dans la mesure où il y aurait des places vacantes.

2) Engagement 2020/2021 : Date fixée au 30 juin 2020

3) Championnat LNV : Acte les décisions prises par la LNV et demande le nom des deux clubs d'Elite pour l'accession à la LNV (un club masculin, un club féminin).

SECTEUR FINANCIER

- 1) Report du RDV avec le CAC et avec la SACEM à une date ultérieure.
- 2) Bilan du CO établi pour le 30 avril.
- 3) Péréquations kilométriques : étude de la mise en place d'un plafond.
- 4) Remboursement des indemnités d'arbitrage versées par les clubs pour les matchs qui ne se tiendront pas.
- 5) L'arrêt des championnats et l'annulation de compétitions impacte le bilan 2019, une mise à niveau en fonction des nouveaux éléments est soumise aux commissaires aux comptes.
- 6) Correction du budget 2020 compte tenu de l'impact du COVID 19 pour une présentation au Conseil d'Administration puis à l'Assemblée Générale.
- 7) Proposition au CA de l'absence d'augmentation des tarifs des licences et des engagements pour la saison 2020/2021, et de différer l'augmentation normale liée à l'indice du coût de la vie à l'année prochaine, soit sur la saison 2021/2022.

SECTEUR RESSOURCES HUMAINES :

- 1) Finalisation de la rédaction de l'accord d'entreprise : il reste 2 points de blocage évoqués avec le CSE.
- 2) Mise en place du télétravail : une charte est à mettre en place.
- 3) Maintient à 100% des salaires des employés de la FFVolley sur la période de confinement allant jusqu'au 11 mai.

FFVB - BUDGET PREVISIONNEL 2020 en K€ - VERSION 3 TRAVAIL

	CHARGES	Ministère CO	PRODUITS
Licences + affiliations + assurances + Transferts			3 320
Redevances Clubs hors arbitrage			1 341
Partenariats			500
Amendes			-
Fonctionnement FFVB	1 822		
Complements Salaires CT	110		
Budget Euro 2019	265		
Communication	100		
Production TV	50		
Organisations Secteur Evenementiel	50		
Secteur Beach Fédéral	250		
Organisation Fédérales (CCO)	120		
Arbitrage hors clubs	450		
DOM-TOM	130		
Boutique FFVB	30		35
Provision pour risque COVID 19	250		
Totaux	3 627		5 196
Résultats courants	1 569		
Provision Primes	20		
Résultats exceptionnels	-20		
DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE			
Secteur Masculin	401	156	
Secteur Feminin	407	94	
Secteur Beach	466	133	
Para Volley	110	88	
Aides Personnalisées	310	310	
Plan de Performance Fédéral	450	150	150
Médical	250	195	
Formations	73	43	133
Fonctionnement DTN	40		
Développement	158	90	
Aides aux Ligues développement International	300		
International	-		
TOTAL DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE	2 965	1 259	283
Résultats DTN (Fonds propres)	-1 423		
TOTAL GENERAL	6 612	1 259	5 479
RESULTAT 2020	126		